



## Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

### Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

#### Identification de l'entité effectuant la déclaration

Nom de l'entreprise	EUROLINES
Raison sociale de l'entreprise	EUROLINES S.A.

#### Liaison déclarée

Origine <sup>1</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Gare routière - 2 Place Louis Armand 29 000 Quimper
Destination <sup>2</sup> de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt)</i>	Lanester Rue du Général de Bollardière à la hauteur du Mc Donald's - 56 100 Lorient
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : Itinéraire envisagé Quimper - Lorient
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	44 minutes (Google Maps), 1h (autocar)
Fréquence <sup>3</sup> et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : Fréquence journalière Quimper - Lorient

<sup>1</sup> Extrémité 1 de la liaison concernée

<sup>2</sup> Extrémité 2 de la liaison concernée

<sup>3</sup> Telle que définie par l'article 31-1 du décret du 16 août 1985 modifié, c'est-à-dire « ensemble d'horaires de passage ou plage horaire de passage selon une périodicité donnée, de véhicules de transport routier de personnes ».

Pièce jointe numéro 2

Tronçon Quimper - Lorient

Fréquence journalière



Quimper > Lorient		
Départ	Quimper	09H15
Arrivée	Lorient	10H15
Capacité max passagers		100 (2 autocars)

Lorient > Quimper		
Départ	Lorient	18H45
Arrivée	Quimper	19H45
Capacité max passagers		100 (2 autocars)

Pièce jointe numéro 1

Itinéraire envisagé Quimper - Lorient

REÇU  
Le 04 DEC. 2015

